

Déclaration SNES-FSU au CTA du 12 janvier 2017

Nous souhaitons rappeler tout d'abord la signification de la carte cible telle qu'elle a été définie par le directeur de cabinet de la ministre lors des discussions du GT 14 : **celle-ci ne détermine pas le nombre maximum de CIO dans une académie mais le nombre minimum, ce qui n'empêche nullement les collectivités territoriales de contribuer au maintien de CIO en plus.** Ce point a d'ailleurs été précisé dans la fiche N° 3 du GT 14. Ceci ne signifie pas non plus qu'il ne peut y avoir d'immatriculation de CIO au-delà du volume fixé dans cette carte cible.

La carte cible établie pour l'académie de Créteil est largement insuffisante au regard de la poussée démographique et des difficultés sociales importantes de la population, et des jeunes en particulier. La fermeture de 14 CIO sur une académie dont les besoins sont si importants est non seulement inexplicable mais inacceptable. Les besoins en service public de proximité sont, sur un tel territoire, encore plus aigus qu'ailleurs, et les élèves et leurs familles seront les grands perdants du détricotage du réseau des CIO, les établissements scolaires et les personnels également.

Depuis le mois de novembre 2015, suite à l'annonce du désengagement du conseil départemental du 77, nous ne pouvons que constater la **dégradation du dialogue social** : deux groupes de travail académiques (en février et mai) qui ont traité de la situation du 77 et de la répartition des CIO sur les trois départements ... puis il a fallu attendre décembre pour qu'on présente aux organisations syndicales une carte du 93 déjà entérinée, alors que le désengagement du conseil départemental de Seine-Saint-Denis avait été acté dès septembre 2015 ! Nous demandons le coût des CIO depuis le printemps, nous l'attendons toujours. Autre exemple : la demande d'audience auprès M. le DASEN en juin, et obtenue en novembre au rectorat, sans DASEN. Pendant ce temps pèse sur les équipes l'inquiétude de leur devenir et de la pérennité du travail qu'elles ont patiemment et dans des conditions déjà difficiles eu à cœur de conduire.

La mobilisation, entamée depuis la découverte du désengagement financier du conseil départemental du 93 en juin dernier, ne faiblit pas, bien au contraire ! C'est maintenant une intersyndicale très large, soutenue par de nombreux élus, par les parents d'élèves (FCPE 93 notamment) qui soutient le réseau des CIO. De même dans le Val-de-Marne, les personnels, avec à leurs côtés les enseignant.e.s, les parents et des élu.e.s, se battent pour maintenir leurs CIO.

Cette mobilisation a permis d'obtenir trois CIO supplémentaires dans le 93, mais le compte n'y est pas ! Trois manquent à l'appel. Dans le 94, c'est quatre CIO qu'il faut maintenir !

Alors que certains élu.e.s ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient conserver leur CIO et étaient prêt.e.s à contribuer, y compris financièrement, à une solution, on nous répond qu'il ne serait pas possible d'immatriculer des CIO qui ne seraient pas financés par l'état. Mais comment font les collègues de l'académie de Toulouse, des Bouches-du Rhône, de Charentes-Maritimes, ... dont les CD ne se sont pas désengagés ? Les CIO y ont pourtant toujours une UAI et un directeur. Clichy et Aubervilliers, qui font partie des CIO retenus dans la carte cible, ont bien un financement partiel du CD, qui prête les locaux. **Quel est le texte réglementaire qui empêcherait une telle solution ?**

Nous croyons plutôt qu'il s'agit là par une **politique de précaution inopportune de rester dans un périmètre minimal au mépris des conséquences pour les élèves, les parents, les équipes d'enseignants et sans aucun égard pour les personnels**. Car le projet qui nous est soumis va conduire à fermer des CIO, à en transformer certains en antennes sans aucune justification et à supprimer le poste du directeur, obligé de muter ou d'accepter une « mission » dont l'intérêt reste à démontrer alors que d'autres directeurs vont crouler sous le poids de deux districts à couvrir.

Quant à l'existence de « points d'accueil », nous souhaitons rappeler qu'un.e CO-Psy ou un.e DCIO ne peuvent être affecté.e.s que dans des CIO et n'exercent que dans des CIO et des établissements scolaires. Il va donc falloir redonner un statut à Monterault. Et ne pas créer d'autres points d'accueil. **Nous demandons le maintien des CIO hors carte cible, avec une UAI et le statut explicite de CIO.**

Par ailleurs, le CTM de juillet a présenté une information sur la carte cible des CIO. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'un vote. **La carte cible n'est donc pas figée.**

Concernant les différents mouvements de personnel :

- Nous considérons donc qu'il n'y a alors pas d'urgence à se prononcer sur la fermeture de CIO (et donc déclencher les MCS pour les CO-Psy et les PA). Nous tenons à alerter en particulier sur les suppressions ou les non remplacements de postes de PA qui mettent les CIO en grave difficulté ; difficultés qui sont ensuite utilisées comme argument pour justifier les fermetures. La mécanique est rodée. Nous l'avons malheureusement déjà vu fonctionner dans d'autres académies et ici à Dammartin et à Saint-Ouen.
- Pour les DCIO, les missions proposées ont plus pour objectif d'alléger le travail des IEN-IO

que celui des DCIO restant en poste (sur des CIO énormes, ou avec deux districts en responsabilité). Rappelons la charge de travail énorme des collègues qui ont déjà en charge deux districts, et leur difficulté à tout devoir gérer !

Les personnels considèrent que c'est un mauvais coup contre le service public d'éducation, au moment où certaines dépêches de presse vantent le mérite de coachs privés dans les établissements publics pour compenser le faible nombre de conseillers d'orientation-psychologues. Si l'académie de Créteil choisit de fermer des CIO, il va falloir qu'elle assume pleinement ce choix !